



Genève, le 04/05/2015

A :

- 1) Mads **Andenas**, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur la détention arbitraire ;
- 2) Pablo **de Greiff**, Rapporteur Spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition,
- 3) Michel **Forst**, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ;
- 4) Christof **Heynes** , Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- 5) David **Kaye**, Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- 6) Maina Kiai, Rapporteur Spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association ;

Réf. : 204.02.17/321/RE/2015/N.M.A

Concerne : Transmission de la Déclaration faite par Son Excellence Monsieur Prosper BAZOMBANZA, Premier Vice-Président de la République du Burundi, à l'occasion de sa rencontre avec le Corps Diplomatique accrédité à Bujumbura, en date du 28/04/2015, en rapport avec la situation qui prévaut actuellement dans le pays.

Mesdames, Messieurs les experts de l'Organisation des Nations Unies,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, en annexe à la présente, la déclaration de son Excellence Monsieur Prosper BAZOMBANZA , Premier Vice-Président de la République du Burundi , lors de sa rencontre avec le Corps Diplomatique accrédité à Bujumbura, qui a eu lieu en date du 28/04/2015.

Cette déclaration répond à l'essentiel des questions exprimées dans votre correspondance du 30 Avril 2015.

Un complément de réponses à certaines questions précises vous sera transmis sans délais.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les experts, l'expression de ma haute considération.

Pierre Claver NDAYIRAGIJE
Ambassadeur
Représentant Permanent



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT

**MOT LIMINAIRE PRONONCE PAR SON
EXCELLENCE MONSIEUR PROSPER
BAZOMBANZA, PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, A L'OCCASION DE LA REUNION
AVEC LES REPRESENTANTS DU CORPS
DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.**

BUJUMBURA, HOTEL SOURCE DU NIL, 28 AVRIL 2015.

Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres de l'Etat,

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Distingués Invités, tous protocoles respectés,

Mesdames et Messieurs,

1°. Au nom du Gouvernement du BURUNDI, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans la présente réunion. Il s'agit d'une réunion d'informations et d'échanges, conformément à la bonne habitude qui a été instaurée depuis une certaine période dans les relations entre le Gouvernement du BURUNDI et ses partenaires représentés au niveau diplomatique et consulaire à BUJUMBURA.

2°. Au delà de cette bonne pratique, la présente réunion s'inscrit dans un contexte particulier : **en effet, depuis le dimanche 26 Avril 2015, certains quartiers de la capitale de notre pays connaissent des manifestations publiques, organisées par des leaders de quelques partis politiques de l'opposition et de quelques organisations de la société civile.**

Les organisateurs de ce mouvement ont dupé l'opinion en disant qu'ils descendront dans la rue pour des manifestations pacifiques. Mais à l'analyse des faits, l'on constate que les manifestants, dont certains apparaissent comme drogués, entrent carrément en confrontation directe avec les forces de l'ordre, brulent des pneus, lancent des pierres, des grenades ; certains font même usage des armes à feu ; ce qui nous

pousse à conclure qu'il s'agit bel et bien d'un mouvement d'insurrection qui nous rappelle les années de triste mémoire des années 93, après le coup d'Etat sanglant qui avait coûté la vie au Président qui avait été démocratiquement élu, Melchior Ndadaye

Ce mouvement vise prétendument à protester contre la désignation, par le Parti CNDD-FDD, de Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République, comme candidat aux élections présidentielles du 26 Juin 2015. Face à cette situation, le Gouvernement du BURUNDI vous a invités à la présente réunion, **afin qu'il vous informe sur la manière dont il gère la situation créée par cette insurrection, mais aussi pour que vous puissiez donner votre contribution quant à la gestion de ces événements qui surviennent à la veille de la campagne électorale pour les Communales et les Législatives.**

3°. D'emblée, il sied de vous signaler que le Gouvernement du BURUNDI garantit la liberté d'opinion et le droit aux manifestations publiques. Toutefois, le Gouvernement exige que ces libertés et droits s'exercent dans le respect de la Loi. Pour le cas d'espèce, le Gouvernement du BURUNDI exige que l'esprit et la lettre de la Loi portant Réglementation des Manifestations sur la voie publique et réunions publiques soient respectés. Les manifestations actuelles —que nous appelons insurrection— ont malheureusement été organisées en violation de ladite Loi.

4°. Par ailleurs, si l'on s'en tient aux revendications qu'ils expriment, la candidature du Président de la République violerait la Constitution et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale.

Je ne voudrais pas entrer dans le débat de fond sur ces revendications, pour la simple raison que le pays est doté d'une institution respectable habilitée à traiter ce genre de question. Toutefois, autant ils appellent au respect de la Constitution, autant ils doivent eux-mêmes respecter cette Loi fondamentale.

En effet, comment peuvent-ils baser leurs revendications sur la Loi fondamentale, et l'ignorer superbement dans l'organisation de leur insurrection. Pourquoi n'ont-ils pas daigné demander l'autorisation au Ministère de l'Intérieur avant d'investir les rues des quartiers de BUJUMBURA, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi

N°1/28 du 05 Décembre 2013 portant Réglementation des manifestations sur la voie publique et réunions publiques (Art 7 ; 8 et 9) ?

Si la question de la constitutionnalité de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA se pose, il voudrait mieux se référer à la Cour Constitutionnelle compétente pour connaître les cas pareils et trancher en toute indépendance et conformément à la Loi.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

5°. C'est donc dans ce contexte brièvement décrit que se situe ce mouvement observé dans certains quartiers de la Capitale BUJUMBURA.

Concernant la gestion de cette situation, **le Gouvernement a déployé les éléments de la Police Nationale du BURUNDI sur le lieu de rassemblement de ces hors-la-loi, afin de gérer les événements et empêcher qu'il y ait des dérapages pouvant conduire à des dégâts matériels ou à des pertes en vies humaines.** Les instructions données aux Corps de Défense et de Sécurité sont claires : leurs interventions doivent se faire avec intelligence et professionnalisme. **Les droits de ces gens qui ont envahi les rues sont respectés, autant que faire se peut, mais nous leur demandons de se garder de provoquer les Corps de Défense et de Sécurité.**

6°. Bien entendu, en pareilles circonstances, des dérapages arrivent de temps en temps. C'est ainsi que les insurgés se sont mis, surtout le Dimanche 26 Avril 2015, à lancer des pierres sur les agents de la Police Nationale, à bloquer la circulation des personnes et des biens par des barricades dans les rues, à brûler des pneus..., et la gestion de ces dérapages a causé des dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Toutefois, dans l'ensemble, la Police Nationale s'est bien comportée et mérite les encouragements du Gouvernement, même si nous l'invitons cependant à doubler de vigilance et s'améliorer davantage. Les éléments de la Force de Défense Nationale ont été invités à suivre la situation de très près quitte à donner leur contribution le cas échéant.

Il sied également de rappeler que depuis le retrait du processus électoral en 2010 par certains partis politiques de l'opposition qui se sont ensuite ligüés en ce qui est connu comme l'ADC IKIBIRI, le gouvernement a déjà démantelé une dizaines de bandes armées. Les attaques de Cankuzo, à l'Est du Burundi, et récemment de Cibitoke à l'Ouest, en sont une illustration. Et contrairement aux fausses informations véhiculées par certains media, les allégations de distribution d'armes aux membres de la jeunesse du parti au pouvoir n'ont jamais été prouvées ! Par ailleurs, le gouvernement voudrait démentir les rumeurs faisant état de la présence des éléments armés FDLR au Burundi.

7°. Dans le sillage de cette provocation, certains media ont voulu encadrer en direct les soi-disant manifestants et inciter manifestement la population à l'insurrection généralisée. Pareille situation est inacceptable, raison pour laquelle ces média ont été rappelés à l'ordre. Il sied de rappeler que lors de la récente mission d'apaisement du gouvernement, qui a duré deux semaines, la population ne cessait de dénoncer ces medias.

8°. A l'intérieur du pays, la situation est calme. Toutefois, suite à des rumeurs et à des manipulations, les élèves de certaines écoles secondaires à internat ont commencé à quitter l'école pour rentrer à la maison. **Je profite de cette occasion pour les inviter à regagner leurs écoles.** Il n'y a en effet aucune raison qu'une telle insurrection que nous déplorons à BUJUMBURA uniquement soient à l'origine de la fermeture de quelques écoles sise en Province Mwaro, en Province Bururi ou ailleurs à l'intérieur du pays.

Les responsables scolaires et l'administration provinciale sont interpellés pour jouer pleinement leur rôle d'encadreur au premier chef de ces établissements. Quant à lui, le Gouvernement leur garantit la sécurité.

Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

9°. En pareille situation, le Gouvernement du BURUNDI vous demande d'observer la neutralité diplomatique conformément aux textes internationaux qui vous régissent. Bien entendu, le Gouvernement garde les portes ouvertes pour vous donner constamment les informations

nécessaires sur la situation politique et sécuritaire qui prévaut dans le pays.

10°. Les responsables des départements ministériels concernés directement par la gestion quotidienne et opérationnelle de la situation créée par ce mouvement organisé depuis Dimanche dernier ont été invités à cette réunion, et je vais leur donner la parole pour qu'ils fournissent les éclairages nécessaires.

11°. Avant de terminer ce mot liminaire, je voudrais inviter la population burundaise à rester sereine, et à vaquer aux occupations de développement familial et communautaire. Je réitère l'engagement du Gouvernement du BURUNDI à gérer la situation conformément à la Loi et dans le respect des libertés constitutionnelles. En revanche, je rappellerais que le Gouvernement du BURUNDI exige que tous ceux qui ont des revendications à faire doivent exercer leurs droits en se conformant aux obligations légales.

En ce qui le concerne, le Gouvernement appliquera la Loi sans désespérer.

12°. Bien plus, le Gouvernement s'engage à assurer la sécurité sur toute l'étendue de la République. Concernant la Capitale BUJUMBURA, le Gouvernement va rétablir sans délai la circulation sur toutes les voies routières et dans tous les quartiers de la Capitale BUJUMBURA, afin d'éviter l'asphyxie économique.

13°. Au demeurant, le Gouvernement du BURUNDI invite une fois de plus tous ceux qui ont des revendications à les formuler dans le respect de la Loi, et à privilégier la voie du dialogue dans l'esprit des consultations initiées à Kajaga en Mars 2013. En effet, dans l'histoire récente de notre pays, les vertus du dialogue ont fait leurs preuves d'efficacité, et le Gouvernement y croit toujours.

Vive la Coopération Internationale,

Vive le dialogue et la concertation,

Que Dieu bénisse le BURUNDI,

Je vous remercie.-